

Séance ordinaire du 23 août 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-troisième jour du mois d'août deux mille vingt et un à dix-sept heures quarante, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

## **CV-2021-05-72**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

---

## **CV-2021-05-73**

### **Période de questions**

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par sept personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

---

## **CV-2021-05-74**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 12 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-75**

**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 6, 9, 12 et 13 juillet 2021**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 6, 9, 12 et 13 juillet 2021 est déposé.

---

**CV-2021-05-76**

**Condoléances à madame Janet Jones et aux membres de la famille de monsieur David Jones**

Il est proposé par le maire  
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à madame Janet Jones, membre du conseil de la Ville, et aux membres de la famille de monsieur David Jones.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-77**

**Dépôt du rapport annuel 2020 du vérificateur général**

Le rapport annuel 2020 du vérificateur général prévu à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* constatant les résultats de sa vérification, est déposé.

---

**CV-2021-05-78**

**Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2021-21-31 décrétant un emprunt pour financer les dépenses dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale**

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV 2021 21-31 décrétant un emprunt pour financer les dépenses dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.
- 

**CV-2021-05-79**

**Entente pour l'installation de caméras automatiques à intervenir avec l'Université Laval à l'Anse-Tibbits, dans le cadre du projet du *Programme de suivi de l'érosion des berges de huit sites prioritaires du tronçon fluvial du Saint-Laurent***

[Document d'aide à la décision ENV-2021-022](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l'entente pour l'installation de caméras automatiques à

l'Anse-Tibbits, dans le cadre du projet du *Programme de suivi de l'érosion des berges de huit sites prioritaires du tronçon fluvial du Saint-Laurent*, à intervenir avec l'Université Laval, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2021-022, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-80**

**Entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie et entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) à intervenir avec la Ville de Sainte-Marie**

[Document d'aide à la décision POL-911-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

De conclure l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie et l'entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) à intervenir avec la Ville de Sainte-Marie, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision POL-911-2021-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-81**

**Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire 2021**

[Document d'aide à la décision INC-2021-017](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'appuyer la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire 2021* afin d'être un allié de cette campagne de sensibilisation du public.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-82**

**Convention d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux projets-Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications**

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2021-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure la convention d'aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets-Appel de projets en développement des collections des*

*bibliothèques publiques autonomes 2021-2022* à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, telle qu'elle est annexée à la fiche de décision DVC-BIB-2021-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-83**

**Aide financière au Centre de pédiatrie sociale de Lévis dans le cadre du programme de *Solidarité communautaire Lévis***

[Document d'aide à la décision DVC-2021-010](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière non récurrente de 16 250 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Lévis dans le cadre du programme de *Solidarité communautaire Lévis*, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et selon les modalités prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-2021-010.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-84**

**Deux unités supplémentaires du *Programme de supplément au loyer* de la Société d'habitation du Québec**

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-034](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'autoriser l'Office municipal d'habitation de Lévis à administrer deux unités supplémentaires du *Programme de supplément au loyer* (SL1-CQC) de la Société d'habitation du Québec, destinées à la Coopérative d'habitation L'Unisson, située sur la rue Massé (secteur Lévis), et d'en assurer le financement dans une proportion de 10 %, à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-85**

**Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-092](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le document requis en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-092.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-86**

**Adoption du document requis en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2021-21-17 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-112](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le document requis en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2021-21-17 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-112.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-87**

**Report du prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'acceptation de la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis, lot 5 064 756 du cadastre du Québec)**

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-038](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis), correspondant au lot 5 064 756 du cadastre du Québec;

ATTENDU la tenue de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 21 juin 2021;

ATTENDU les arguments présentés tant par les personnes qui ont porté la décision du comité de démolition en appel que les requérants dans le cadre de cette demande ;

ATTENDU le nombre d'interventions au cours de cette audition;

ATTENDU les informations nouvelles portées aux membres du conseil de la Ville au cours des interventions;

ATTENDU l'adoption de la résolution CV-2021-04-64 fixant le prononcé de la décision au 12 juillet 2021 ;

ATTENDU l'adoption de la résolution CV-2021-05-65 reportant le prononcé de la décision au 23 août 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De reporter le prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'acceptation de la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis, lot 5 064 756 du cadastre du Québec) à la séance ordinaire du conseil de la Ville du 30 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-88**

**Renonciation par la Ville à ses préférences d'achat sur les lots 4 753 444 et 5 104 289 du cadastre du Québec (rue Perreault, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision DEV-2021-097](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De renoncer définitivement aux préférences d'achat prévues aux actes de vente publiés au Bureau de la publicité des droits de Lévis, sous les numéros 18 072 398 et 19 805 294, à l'égard des lots 4 753 444 et 5 104 289 du cadastre du Québec (secteur Saint-Romuald).

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-89**

**Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec les Entrepôts mini-maxi inc. pour l'acquisition du lot 2 692 965 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue du Parc Industriel, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision DEV-2021-117](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Entrepôts mini-maxi inc. pour la vente du lot 2 692 965 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-117, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-90**

**Avenant 10 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation**

[Document d'aide à la décision DEV-2021-118](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De conclure l'avenant 10 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-118, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-91**

**Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes**

[Document d'aide à la décision DEV-2021-120](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'affecter un montant de 50 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2021-120, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-92**

**Aide financière à Aux quatre vents, groupe d'entraide pour personnes en difficulté psychologique ou psychiatrique pour son projet de revitalisation-rénovation**

[Document d'aide à la décision DEV-2021-123](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'accorder une aide financière non récurrente au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2021-123 à Aux quatre vents, groupe d'entraide pour personne en difficulté psychologique ou psychiatrique, pour son projet de revitalisation-rénovation, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, et ce, selon les modalités

prévues en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-93**

##### **Convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville et crédit additionnel afférent**

[Document d'aide à la décision DEV-2021-119](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De conclure la convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-119, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser un crédit additionnel du montant équivalant à cette entente à la Direction du développement économique et de la promotion, ce crédit s'échelonnant pour les années visées par le plan d'action.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-05-94**

##### **Attribution et conclusion d'un contrat à intervenir avec Infrastructures technologiques Québec relatif à l'achat ou l'utilisation de licences *Microsoft Dynamics 365* et de son environnement**

[Document d'aide à la décision APP-2021-114](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer et de conclure un contrat d'achat ou d'utilisation de licences *Microsoft Dynamics 365* et de son environnement à intervenir avec Infrastructures technologiques Québec et les adjudicataires de son regroupement d'achats, pour un montant estimé à 715 199,93 \$, avant TPS et TVQ.

De s'engager à respecter les termes de l'entente et les termes des contrats avec les prestataires retenus par Infrastructures technologiques Québec comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseuses ou fournisseurs à qui les contrats sont ou seront adjugés.

D'autoriser le directeur général ou les membres du personnel occupant un poste de directeur général adjoint ou de directeur à signer toute entente ou tout document requis par Infrastructures technologiques Québec, afin de permettre l'octroi des contrats relatifs à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-95**

**Cession du contrat pour la location et l'entretien des toilettes chimiques pour une période de trois ans**

[Document d'aide à la décision APP-2021-121](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'autoriser la cession du contrat pour la location et l'entretien des toilettes chimiques pour une période de trois ans (appel d'offres 2019-50-05), adjugé le 8 avril 2019 par la résolution CV-2019-02-65 à Toilettes sani bloc inc., à l'entreprise cessionnaire Sani bleu inc., et ce, à compter du 23 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-05-96**

**Attribution de contrats pour les services professionnels afin d'effectuer l'équilibration du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 ainsi qu'une partie de sa tenue à jour subséquente et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-2021-140-R-2](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer les contrats pour les services professionnels afin d'effectuer l'équilibration du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 ainsi qu'une partie de sa tenue à jour subséquente (appel d'offres 2021-55-71), de la façon suivante :

- Mandat A, à Consortium évimbec – altus, pour une dépense estimée à 2 278 655,04 \$ avant TPS et TVQ;
- Mandat B, à Consortium évimbec – altus, pour une dépense estimée à 2 450 091,08 \$ avant TPS et TVQ;
- Mandat C, à Servitech inc., pour une dépense estimée à 231 752 \$ avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

De financer une partie de cette dépense au montant maximal de 655 300 \$, à même la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation et le traitement des demandes de révisions administratives à ce sujet, pour la durée du contrat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

---

## **CV-2021-05-97**

### **Attribution du contrat pour la fourniture uniquement ou la fourniture et la livraison de sable CG-14**

[Document d'aide à la décision APP-2021-141](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture uniquement ou la fourniture et la livraison de sable CG-14 (appel d'offres 2021-50-62), à Transport multivrac 1998 inc., pour une dépense de 846 625 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

## **CV-2021-05-98**

### **Attribution du contrat pour la fourniture de contrats d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles pour la Ville 2021-2022**

[Document d'aide à la décision APP-2021-150](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture de contrats d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles pour la Ville 2021-2022 (appel d'offres 2021-50-73), pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2022, à Aon Parizeau inc., au prix de 323 942 \$, avant la taxe applicable, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

## **CV-2021-05-99**

### **Avis de motion du Règlement RV-2021-21-49 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome et dépôt du projet de règlement**

[Document d'aide à la décision INC-2021-016-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-49 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la

localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-016-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse à 30 km/h sur une partie de la rue des Outardes (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

---

#### **CV-2021-06-00**

**Avis de motion du Règlement RV-2021-21-50 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement**  
[Document d'aide à la décision INC-2021-016-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-50 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-016-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue des Chutes-de-la-Chaudière et de la rue Théodore-Demers (secteur Saint-Nicolas).

---

#### **CV-2021-06-01**

**Avis de motion du Règlement RV-2021-21-51 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement**  
[Document d'aide à la décision INC-2021-016-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-51 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-016-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Sainte-Hélène (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

---

#### **CV-2021-06-02**

**Rapport sur la consultation écrite et adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de logements à l'étage de bâtiments commerciaux, zone M0920, route Lagueux, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**  
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-102](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément *au*

*Décret 102-2021* daté du 5 février 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-102.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-03-83.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-06-03**

**Rapport sur la consultation écrite et adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (préciser les normes encadrant la classe d'usages H10 (habitation multifamiliale isolée de 20 à 28 logements) dans la zone H0223, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-107](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au *Décret 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 5 février 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-107.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-03-82.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-06-04**

**Rapport sur la consultation écrite et adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H1680, route de la Rivière-Etchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-113](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au *Décret 799-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 9 juin 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-113.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-36 modifiant le

Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-04-47.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-06-05**

##### **Adoption du Règlement RV-2021-21-45 décrétant l'augmentation du fonds de roulement**

[Document d'aide à la décision DSA-2021-034](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-45 décrétant l'augmentation du fonds de roulement a pour objet d'augmenter le fonds de roulement de 2 500 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2021-21-45 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-06-06**

##### **Adoption du Règlement RV-2021-21-46 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire et décret concernant la procédure référendaire**

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-016-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-46 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire a pour objet de créer une réserve financière d'un montant maximum de 400 000 \$, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2021-21-46 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire.

De choisir et décréter que la procédure référendaire à l'égard de ce règlement (tenue d'un registre) est remplacée par la transmission de demandes écrites à la Ville, conformément et suivant le choix prévu à l'Arrêté numéro 2021-054

*du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 16 juillet 2021, laquelle procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours, est annoncée au préalable par un avis public à cet effet et doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.*

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-06-07**

##### **Adoption du Règlement RV-2021-21-48 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement (rue Beaumont, secteur Saint-Romuald, parc de la Rivière-Étchemin)**

[Document d'aide à la décision GEN-SCE-2021-040](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-48 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Beaumont (secteur Saint-Romuald) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2021-21-48 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-06-08**

##### **Adoption du Règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (bonification, modification de certaines dispositions et ajout de nouvelles pour répondre aux besoins de la population)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-099](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de bonifier ou de modifier certaines dispositions réglementaires et d'ajouter de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux besoins de la population et plus spécifiquement, ce règlement a pour objet :

- d'ajouter, à la classification des usages, un usage spécifique pour les établissements de production cinématographique, d'enregistrement de matériel visuel et sonore ou d'artisans;
- de permettre, dans toutes les zones, les bornes de recharge pour véhicules électriques;
- de spécifier les marges de recul avant, latérales et arrière lorsqu'un bâtiment principal est occupé par un usage qui est permis dans toutes les zones;

- d'autoriser, à titre d'usage complémentaire à un usage inclus dans la classe C310 (grossistes, centres de distribution, vente aux enchères et encans), la vente au détail liée à cet usage et prévoir certaines normes relatives à l'exercice d'un tel usage complémentaire (superficie de plancher pouvant être occupée à ces fins, le fait que cet usage complémentaire doit être exercé à l'intérieur du bâtiment principal, etc.);
- d'autoriser, dans la zone X0813, l'aménagement d'un espace de stationnement desservant un usage habitation multifamiliale localisé dans la zone adjacente (H0809), aux conditions prévues au Projet de règlement;
- de permettre un second cabanon sur des propriétés occupées par un usage du groupe habitation qui sont de plus grande superficie (au moins 3 000 m<sup>2</sup>) ou si elles sont situées dans une zone à dominance agricole ou rurale;
- d'ajuster certaines normes relatives aux cabanons (notamment quant à l'espace fermé sous une structure rattachée à un bâtiment principale et la hauteur de la porte);

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-04-49.

Adoptée à l'unanimité

---

## CV-2021-06-09

**Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, modification à la cartographie relative aux cours d'eau)**  
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-108](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de :

- supprimer un trait représentant un cours d'eau sans nom situé au nord de la rue de la Flore (secteur Saint-Nicolas);
- déplacer un trait représentant un cours d'eau situé entre le chemin Vire-Crêpes et la rue Napoléon-Hébert (secteur Saint-Nicolas);
- déplacer un trait représentant un cours d'eau sans nom situé au sud de la rue de la Coupe près de la limite du périmètre d'urbanisation (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville);

- supprimer un trait représentant un cours d'eau situé au sud du chemin Ville-Marie (secteur Pintendre);
- supprimer trois traits représentant les branches d'un cours d'eau sans nom situé au sud du chemin Ville-Marie (secteur Pintendre);

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au *Décret 799-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 9 juin 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-108.

D'adopter le Règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-04-46.

Adoptée à l'unanimité

---

## **CV-2021-06-10**

### **Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-109](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats a pour objet de remplacer le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et de prévoir :

- la procédure de demande de permis et de certificats;
- les types de constructions, travaux, ouvrages et occupation nécessitant l'obtention préalable d'un permis ou d'un certificat;
- les documents et informations requis pour l'obtention de tels permis ou certificats;
- les conditions à l'octroi de permis et certificats;
- les pouvoirs du fonctionnaire désigné et les responsabilités des propriétaires et occupants d'immeubles;
- la période de validité des permis et certificats;
- plusieurs autres dispositions en lien avec la délivrance de ces permis et certificats, les conséquences quant au défaut d'obtenir de tels permis et certificats, etc.;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats décrétée par le conseil de la Ville conformément au *Décret 799-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 9 juin 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-109.

D'adopter le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-04-45.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2021-06-11**

**Adoption du Règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de six classes d'usages du groupe C3 dans la zone I1637 située dans le parc industriel Saint-Jean, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-115](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- d'autoriser les classes d'usages C303 (Monuments funéraires et pierres tombales), C304 (Outillage, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers), C315 (Construction, démolition, excavation, aménagements et abattage d'arbres), C317 (Nettoyage de bâtiments), C320 (Service de location d'outils) et C321 (Service d'affichage, d'entretien ménager, de ramonage et d'extermination) dans la zone I1637 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes;
- de prohiber l'entreposage extérieur dans la zone I1637;
- d'exiger un écran tampon d'une largeur de 8 mètres pour les usages autorisés dans la zone I1637 lorsque le terrain contigu est situé dans la zone H1636 et de prévoir les normes d'aménagement d'un tel écran;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-04-58.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-06-12**

**Adoption du Règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la densité résidentielle nette et création d'une zone commerciale dans le développement Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-116](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de permettre, dans la zone H0898, les classes d'usages H10 habitation multifamiliale isolée pouvant compter de 4 à 6 logements et H10 habitation multifamiliale isolée pouvant compter de 7 à 10 logements et de prévoir les normes et spécifications applicables à ces classes d'usages;
- de créer la zone C0879 à même une partie de la zone M0889;
- de permettre, dans la zone C0879, les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport ainsi que les classes d'usages L100 parc ou lieu de conservation, parc ou réserve naturel ou écologique et P100 garde d'enfants et de prévoir les normes et spécifications applicables à ces groupes et classes d'usages;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-04-59.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-06-13**

**Adoption du Règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages « H2 - Habitation unifamiliale jumelée » et retrait des classes d'usages « H11 - Habitation multifamiliale jumelée » et « H12 - Habitation multifamiliale en rangée » dans la zone M1432, rue Philomène-Joubier, secteur Charny)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-121](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet, pour la zone M1432 :

- d'ajouter la classe d'usages H2 habitation unifamiliale jumelée et y ajouter les normes et spécifications afférentes à celle-ci;

- d'ajuster les dispositions spécifiques à cette zone pour les limiter à la classe d'usages H10 (pourcentage des cases de stationnement devant être souterraines et interdiction de certains bâtiments accessoires);
- de retirer des usages autorisés dans la zone, les classes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun, C9 commerce et service avec besoin mixte en transport, H11 habitation multifamiliale jumelée et H12 habitation multifamiliale en rangée;
- de remplacer la référence alphanumérique de la zone M1432 par H1432;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-04-48.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2021-06-14**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

**CV-2021-06-15**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 19 heures 01, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière

---